



ARDÈCHE INFOS SÉNAT

La lettre d'information de Mathieu Darnaud & Jacques Genest

Vos sénateurs agissent au Parlement pour l'Ardèche

SUR VOS AGENDAS :

- Le Congrès des Maires Ruraux à Thueyts **le 10 juin prochain**
- Le Congrès des Maires de l'Ardèche prévu **le 20 octobre** à Davézieux
- Enfin, le **samedi 17 septembre** prochain vos Sénateurs Jacques GENEST et Mathieu DARNAUD invitent l'ensemble des Maires ardéchois pour leur traditionnel déjeuner convivial de rentrée qui aura lieu cette année à MAUVES. Réservez d'ores et déjà cette date sur vos agendas.



PROPOSITION DE LOI :

Une proposition de loi pour rallonger d'un an, le délai de mise en place des nouvelles intercommunalités (VOIR L'INTERVENTION DE MATHIEU DARNAUD)

Cette proposition de loi a été adoptée au Sénat le 7 avril 2016. Elle a pour objectif d'adapter aux réalités des territoires les enjeux de la nouvelle carte intercommunale, en laissant un temps suffisant de planification aux élus pour la mise en œuvre des nouvelles intercommunalités.

Elle se compose d'un article unique qui prévoit «un délai d'un an supplémentaire pour la mise en œuvre des nouvelles intercommunalités, si la commission départementale de coopération intercommunale le propose dans un vote à la majorité simple. Dans ce cas, le préfet devra différer du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2018 la date d'entrée en vigueur de l'arrêté portant création, fusion, ou modification du périmètre des nouvelles intercommunalités, afin de mieux tenir compte des contraintes locales».

La proposition de loi a été transmise à l'Assemblée Nationale et est désormais en attente d'examen par les Députés.



LOI NOTRe :

EVALUATION DE LA LOI NOTRe :

MATHIEU DARNAUD REND SON RAPPORT INTERMÉDIAIRE (LIRE LE RAPPORT)

Le 4 novembre 2015, la Commission des lois du Sénat crée une Mission de contrôle et de suivi de la mise en œuvre des lois de réforme territoriale. L'objectif : tirer tous les enseignements des nombreux textes qui ont modifié la vie des collectivités depuis 2012, en particulier celui de la loi NOTRe.

Nommé co-rapporteur de cette Mission, Mathieu DARNAUD a effectué et effectuée encore de nombreuses auditions dans les régions et départements de France. Au fil des rencontres, un constat est né rapidement, qu'il a exprimé ainsi devant la Commission des lois du 22 mars 2016 : « **Certains préfets n'ont pas appliqué les dérogations que nous avons votées** ».

Tirant les conséquences de ces premiers travaux, les Présidents du Sénat M. Gérard LARCHER et de la Commission des lois M. Philippe BAS ont adressé un courrier officiel à M. le Premier ministre, lui demandant de faire respecter à la lettre l'esprit de la loi pour les intercommunalités qui auraient pu prétendre aux dérogations introduites par le Sénat dans la loi NOTRe (seuil minimal de 5 000 habitants) et qui n'en ont pas bénéficié : « **Certains projets de schéma semblent s'être affranchis des paramètres prévus par la loi pour ne retenir qu'un objectif quantitatif, celui de diminuer sensiblement le nombre des intercommunalités** ». Rajoutant que la place des plus petites communes «dans ces assemblées devenues pléthoriques est posée (...) Le démantèlement de communautés rurales intégrées qui fonctionnaient (...) serait un recul pour la démocratie».

CALCUL DE LA NOUVELLE DGF :

JACQUES GENEST EN DÉFENSEUR DES PETITES COMMUNES

Lors de la loi des finances 2016, le gouvernement a fait voter une réforme de la DGF. L'application de la loi Notre et le regroupement des communautés modifient totalement cette réforme en particulier sur le critère de centralité, basé sur la population des intercommunalités. Devant la levée de boucliers des élus, le gouvernement a accepté la mise en place d'une commission mixte composée de députés et de sénateurs issus des commissions des finances. Jacques GENEST en a été nommé membre. Il a présenté son point de vue sur le sujet le 2 février 2016 devant Marylise LEBRANCHU, auditionnée alors qu'elle était encore Ministre en charge de la Décentralisation :

« *Ce sujet est complexe mais essentiel pour des petites communes dont la survie dépend de la DGF. Les intérêts peuvent être très divergents. Dans certaines petites communes, la nouvelle dotation de base, avec un montant par habitant unique, ne changera quasiment rien... Comment comparer les charges de la centralité de Villeurbanne à celles d'une commune d'un territoire très rural ? Si les zones n'ont pas la même taille, les frais sont les mêmes. Les anciens chefs-lieux de cantons ont gardé leurs services, notamment l'école, les équipements sportifs et culturels (...) Les intérêts des maires des métropoles et de ceux des petites communes divergent. Ne sacrifions pas la ruralité dans cette réforme ! Le FPIC peut être injuste, mais attention aux résultats si on l'intègre dans le calcul de la DGF.* » Les dotations de péréquation (FPIC, DSR, DSU) doivent rester indépendantes car la péréquation disparaîtrait en les intégrant dans la DGF. C'est l'essentiel du combat de Jacques Genest mais la bataille n'est pas encore gagnée.



AU SÉNAT :

DÉPÔT DE LA PROPOSITION DE LOI POUR LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION DANS LES TERRITOIRES RURAUX



À VOTRE RENCONTRE :

Vos sénateurs poursuivent leurs rencontres régulières avec les Maires et les élus locaux de notre département. Depuis le début de l'année, 36 communes ont été visitées. Durant ces rencontres les Sénateurs informent au mieux les Maires et Conseillers municipaux sur le travail parlementaire en cours. Mais c'est aussi un moment privilégié qui permet aussi aux élus municipaux d'échanger et de s'exprimer sur tous les sujets qu'ils souhaitent voir aborder ou défendre par leurs Sénateurs.

À VINEZAC



À SAINT-LAURENT-DU-PAPE



À AUBENAS



CONSTRUCTION EN MILIEU RURAL :

JACQUES GENEST A DÉPOSÉ UNE PROPOSITION DE LOI POUR RELANCER LA CONSTRUCTION DANS LES TERRITOIRES RURAUX [\(LIRE LA PROPOSITION DE LOI\)](#)

Après plus de 10 mois de travaux et un intense programme de concertations, le groupe de travail consacré à la Ruralité que Jacques GENEST coordonne au Sénat a arrêté une première série de propositions très concrètes qui sont portées au travers d'une proposition de loi déposée par Jacques GENEST.

Son objectif est de débloquer la construction dans les territoires ruraux en revenant sur certaines dispositions du code de l'urbanisme ainsi qu'en améliorant les marges de manœuvre financières des communes.

Ses 10 articles visent notamment à inscrire dans la loi l'objectif de développement rural qui est actuellement absent du code de l'urbanisme (ce n'est pas un oubli mais une volonté), à favoriser les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, notamment dans le domaine touristique (gîtes ruraux par exemple) ou concernant la vente des produits de la ferme, à reconsidérer la possibilité de créer des annexes, à assouplir les procédures autorisant la construction ou l'ouverture d'un secteur à urbanisation et enfin à apporter son concours financier aux communes et aux EPCI en leur donnant les ressources nécessaires pour une politique du logement volontariste.

Ce texte, adopté par la commission économique, a été examiné le 1^{er} juin. Il est pour Jacques GENEST « la traduction en termes législatifs des attentes partagées par l'ensemble des élus locaux de la Ruralité. ».

RÉSEAUX TRÈS HAUT DÉBIT ET MOBILE :

MATHIEU DARNAUD DÉFEND L'ACCÉLÉRATION DU DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX À TRÈS HAUT DÉBIT ET L'AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE MOBILE [\(VOIR LA VIDÉO\)](#)

Le 3 mai dernier, lors de l'explication de vote sur le projet de loi pour une République numérique, Mathieu Darnaud était orateur de son groupe.

Ce projet de loi se structure autour de trois piliers essentiels : **le développement de la circulation des données, la protection et la loyauté dans l'environnement numérique et l'égalité d'accès au numérique.** Le projet de loi entend ainsi renforcer notamment les dispositifs destinés à lutter contre toutes les fractures numériques, en particulier pour l'accès des territoires et l'accès des populations les plus fragiles.

Ce dernier point a retenu l'attention de Mathieu Darnaud, lors de son intervention : « Élu d'un département rural et connaissant les difficultés rencontrées par nos concitoyens dans ces zones souvent mal couvertes, je fais partie des nombreux sénateurs à qui il apparaissait fondamental de ne pas écarter la dimension territoriale de l'outil numérique.

Ainsi, le Sénat a judicieusement simplifié la création d'un syndicat de syndicats pour la commercialisation des réseaux publics, renforcé le rôle de l'ARCEP dans la mise en œuvre du statut « zone fibrée », de manière à accélérer la transition du cuivre vers la fibre optique, et créer une contribution de solidarité numérique afin de pérenniser le financement des réseaux déployés par les collectivités territoriales et renforcer la péréquation entre zones urbaines et zones rurales. »

HALTE À LA DÉSINFORMATION SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX INSECTICIDES DE LA FAMILLE DES NÉONICOTINOÏDES :

Un mouvement de désinformation, jouant sur la complexité de la question, tend à faire croire que le Sénat « laisse mourir les abeilles » : c'est exactement l'inverse, puisque le Sénat a au contraire souhaité **organiser de façon méthodique l'abandon des néonicotinoïdes.** Aussi, notre groupe parlementaire a activement participé à l'élaboration d'un dispositif qui permettra d'aboutir à des interdictions non contestables : il sera procédé, le 1^{er} juillet 2018, à **l'interdiction des néonicotinoïdes pour lesquels les méthodes ou produits de substitution identifiés dans le bilan bénéfice-risque réalisé par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) présentent un bilan plus favorable sur le plan environnemental.** De la sorte, nous sommes assurés que le produit de substitution sera meilleur que les néonicotinoïdes d'un point de vue sanitaire et environnemental.

SOUTIEN AU COMMERCE ET À L'ARTISANAT :

Attribution d'une subvention pour l'organisation de la «Fête du pain» inaugurée à coucouron le 23 mai 2016



LES SÉNATEURS ARDÉCHOIS RÉAFFIRMENT LEUR OPPOSITION A TOUTE COMPROMISSION SUR L'EXPLOITATION DU GAZ DE SCHISTE :

C'est avec colère que les Sénateurs de l'Ardèche, Mathieu DARNAUD et Jacques GENEST, ont pris connaissance de la décision du tribunal de Cergy-Pontoise qui a annulé le 28 janvier dernier l'abrogation du permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis de Montélimar » sur les gaz de schiste. Ils se sont félicités que l'Etat fasse appel de cette décision.

Par ailleurs, ils ont accueilli favorablement les récents propos de Mme Ségolène Royal, Ministre de l'écologie, sur l'importation du gaz de schiste en France, qui a déclaré à juste titre : « On ne peut pas interdire le gaz de schiste sur le territoire français pour des raisons environnementales graves et en même temps accepter l'importation ».

MESURES DE SIMPLIFICATION :

LES SÉNATEURS ARDÉCHOIS À L'OFFENSIVE POUR DÉFENDRE LES FORCES VIVES DU TERRITOIRE

Lors de la séance de questions orales du mercredi 10 février, Jacques GENEST et Mathieu DARNAUD ont interpellé le Gouvernement - représenté par le Secrétaire d'État au Budget, Christian ECKERT - sur deux préoccupations majeures pour les forces vives de l'Ardèche : le poids des normes [\(VOIR LA VIDEO\)](#) et la situation des petits commerçants et des artisans. [\(VOIR LA VIDEO\)](#)

Commentant les mesures de simplification annoncées par le Gouvernement, Jacques GENEST a déclaré : « les grands oubliés de cette démarche sont les artisans, les petits commerçants et les très petites entreprises, c'est-à-dire l'ensemble des acteurs du monde rural ! »

En rappelant que « 400 000 normes encadrent toutes les activités », il a évoqué un « inventaire kafkaïen de normes » : « le coût de la construction [qui] a augmenté de 25 % à 40 % du fait des nouvelles normes thermiques, quand il est encore possible de construire ! (...), les patrons de salons de coiffure ou les professionnels de la médecine libérale [qui] se voient contraints d'appliquer des normes d'accessibilité à la fois onéreuses et superflues (...), les collectivités locales avec leurs bâtiments recevant du public. (...) Le maire que je suis est passible des tribunaux en cas de manquement, mais il n'a pas le droit de changer une ampoule (...) ! »

Mathieu DARNAUD a quant à lui, mis l'accent sur les difficultés endurées par l'artisanat et le commerce de proximité. « Les cessions de fonds de commerce se sont tout simplement effondrées au premier semestre de l'année 2015, passant sous le seuil des 20 000, soit une chute de près de 12 % par rapport au premier semestre 2014. Par ailleurs, sur l'ensemble du territoire français, la proportion des commerces vacants en centre-ville est proche de 8 % . »

Enfin, s'adressant directement au secrétaire d'État au Budget, il a regretté que le FISAC (qui intervient pour le dynamisme des centre-ville) soit « passé de 42 millions d'euros en 2012 à 15 millions en autorisations d'engagement dans le budget pour 2016, que vous avez présenté et défendu ici même. »

JUSTICE :

QUESTION D'ACTUALITÉ AU GOUVERNEMENT

Lors de la séance de Questions d'Actualité au Gouvernement du 22 mars 2016, Mathieu DARNAUD a interrogé le Ministre de la Justice Jean-Jacques URVOAS le jour même des attentats de Bruxelles. [\(VOIR LA VIDEO\)](#)

« Nous devons agir par tous les moyens à notre disposition contre le terrorisme, et notamment avec notre arsenal judiciaire » a-t-il déclaré. Il a ainsi rappelé qu'une proposition de loi votée à l'initiative de la majorité sénatoriale met en place un régime d'exécution des peines plus rigoureux que le projet du Gouvernement dans lequel les députés ont accepté d'intégrer certaines propositions du Sénat, comme la perpétuité réelle ou la « déradicalisation » dans le cadre de sursis avec mise à l'épreuve.

RESTEZ INFORMÉ DE NOTRE ACTUALITÉ !

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse postale :

.....

.....

.....

Adresse mail :

Téléphone mobile :

Pour nous contacter :

- Au Sénat
Collaborateur : Pierre Lévêque
15 rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06
Tél : 01 42 34 15 18 - Fax : 01 42 34 15 82
Courriel : m.darnaud@senat.fr - j.genest@senat.fr
- En Ardèche
Collaborateur : Jean-Luc Gaucher
Permanence parlementaire
4 cours du Palais - 07000 Privas
Tél : 04 75 30 34 53 ou 06 37 30 80 14
Courriel : senateurs07@gmail.com